



Pour en savoir plus :

➡ [www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr](http://www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr)

- Sur la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires :  
*Rubrique "Présentation" puis "Produits Phytosanitaires = Pesticides"*
- Sur la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides en Auvergne :  
*Rubrique "Qualité de l'Eau"*
- Sur des conseils pour mieux et moins désherber :  
*Rubrique "Conseils" puis "Collectivités"*
- Sur des exemples de plans de désherbage (Le Puy-en-Velay et Vertaizon) :  
*Rubrique "Actions du Groupe" puis "Etat des lieux et diagnostics" puis "Commune ou exploitation"*

➡ <http://draf.auvergne.agriculture.gouv.fr>

- Accéder aux bulletins d'information PHYTOSANITAIEMENT VOTRE :  
*Rubrique "Protection des Végétaux"*

➡ <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep>

- Guide des alternatives au désherbage chimique :  
*Rubrique "Zones non Agricoles" puis "Guide des alternatives au désherbage chimique"*



Opération 2008 de mise en place du réseau de communes de référence financée par :



Le Groupe PHYT'EAUVERGNE est co-animé par :  
DRAAF et DIREN Auvergne



Maîtrise d'ouvrage et  
maîtrise d'œuvre :



Contact : [phyteauvergne@free.fr](mailto:phyteauvergne@free.fr) ou 04.73.42.14.83

Crédits photo : FREDON Auvergne, FEREDOC Bretagne

## Eau et Produits Phytosanitaires



Le réseau de  
**Communes de  
référence**

Mars 2009

## Qu'est-ce que PHYT'EAUVERGNE ?

PHYT'EAUVERGNE est un groupe de travail chargé de la lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires. Créé en 1997, à l'initiative des ministères en charge de l'Ecologie, de l'Agriculture, et de la Santé, il est co-animé par la DRAAF et la DIREN Auvergne.

Il s'agit d'une instance de discussions et de décisions où se retrouvent les administrations, les collectivités territoriales, les Agences de l'Eau, les professionnels agricoles, les associations de protection de la nature et des consommateurs, les scientifiques... Il compte aujourd'hui parmi ses membres près de 160 organismes.

PHYT'EAUVERGNE a deux objectifs principaux :

- le suivi de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires avec la mise en place d'un réseau de veille régional,
- la mise en place d'actions pilotes pour réduire la contamination des eaux par les produits phytosanitaires.

### Produits phytosanitaires = Pesticides

⇒ herbicides, fongicides, insecticides,...

utilisés par les agriculteurs, les collectivités, la SNCF, les particuliers,...

## Des pollutions par les produits phytosanitaires utilisés par les communes de la région Auvergne

Le réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires ainsi que des études spécifiques montrent qu'une partie de la pollution est due à l'utilisation de désherbants pour l'entretien de l'espace communal.

Les principaux facteurs qui accentuent ce phénomène de pollution sont :

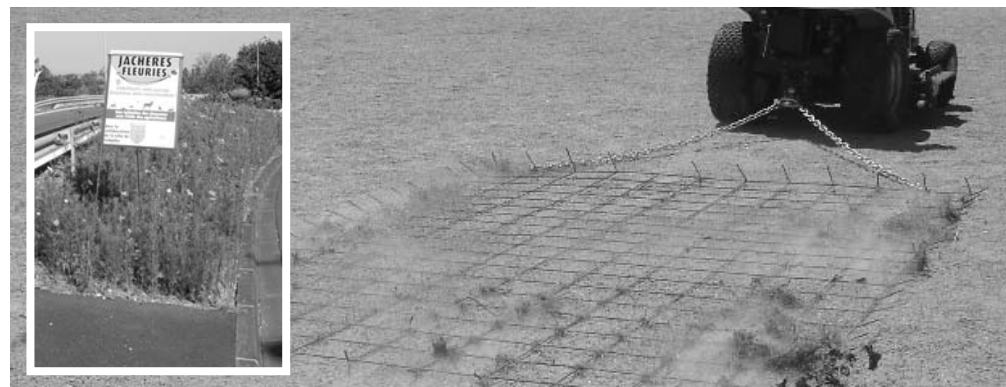
- L'application de désherbants chimiques sur des surfaces peu perméables, voire imperméables (trottoirs en enrobé, stabilisés compact...),
- La présence, en zone urbanisée, de réseaux d'eaux pluviales qui accélèrent les écoulements vers la rivière.



## Des communes de référence sur la réduction des pollutions

Allier	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
MOULINS (21 300 hab.)	AUREC-SUR-LOIRE (5 500 hab.)	LA BOURBOULE (2 120 hab.)
VICHY (26 600 hab.)	BELLEVUE-LA-MONTAGNE (530 hab.)	CHAMPEIX (1 300 hab.)
YZEURE (13 000 hab.)	CUBELLES (130 hab.)	ORCET (2 800 hab.)
<b>Cantal</b>	LANGÉAC (4 100 hab.)	SALLEDES (520 hab.)
ARPAJON-SUR-CERE (6 300 hab.)	LE PUY-EN-VELAY (20 500 hab.)	VERTAIZON (2 900 hab.)
	SAINT-JUST-MALMONT (4 200 hab.)	
	SANSSAC-L'EGLISE (1000 hab.)	
	VALS-PRES-LE-PUY (3 700 hab.)	
	YSSINGEAUX (7 300 hab.)	

## Des exemples de solutions pour réduire les pollutions



De nombreuses solutions existent pour réduire les pollutions dues à l'utilisation de désherbants chimiques pour l'entretien des espaces communaux.

Plusieurs communes de la région Auvergne ont déjà mis en place certaines de ces solutions. Celles-ci constituent des exemples que le Groupe PHYT'EAUVERGNE a souhaité mettre à la disposition de l'ensemble des communes de la région. Ainsi, le réseau de "communes de référence" a été créé pour mettre en commun les résultats techniques obtenus en Auvergne sur la réduction de contamination des eaux par les produits phytosanitaires en zone urbanisée.

Accéder au réseau de communes de références :

[www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr](http://www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr)

rubrique "Conseils" puis "Collectivités"  
puis "Communes de référence en Auvergne"



Cet outil présente pour chaque « commune de référence », sous forme de fiches, les méthodes déjà mises en œuvre ainsi que les résultats obtenus. Les fiches sont rassemblées selon 5 grands types de solutions :

- Empêcher les plantes indésirables de pousser (paillage, bâchage...)
- Végétaliser les surfaces (enherbement naturel + fauchage, jachères fleuries...)
- Désherber mécaniquement ou manuellement
- Désherber à l'aide de désherbeurs thermiques (gaz, eau chaude...)
- Communiquer auprès des administrés (sensibilisation à une meilleure acceptation de la végétation spontanée, participation de la population à l'entretien de la commune...)

Ces exemples peuvent vous permettre d'envisager, sur votre commune, de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires... avec pour objectif :  
**l'amélioration de la qualité de l'eau de votre secteur.**